



Question sur le fonctionnement d'un huissier

Par **Nyx21**, le **05/07/2009** à **17:30**

Bonjour,

Je n'ai jamais eu à faire à un huissier et une chose me turlupine. J'ai un petit souci avec SFR depuis l'année passée concernant leur commercialisation de clé 3G soit disant gratuite et qui en réalité n'en était rien. Bref j'ai refusé de payer cette facture et j'ai reçu un avoir, puis d'autre facture etc etc. Un truc vraiment pas clair quoi. De la SFR à passé le dossier à un organisme à qui j'ai encore confirmé que je ne payerais pas et je n'ai toujours pas eu de réponse concernant mes réclamations. J'ai l'impression d'avoir un système en face de moi qui se fou complètement de ce que je dis. Maintenant c'est un huissier qui viens me réclamer cette sommes. Ma question est, est ce que quelqu'un m'entends ??? Est ce que l'huissier ouvre le dossier complètement avant de venir réclamer de l'argent ? Ou sont les réponses à mes questions ??? Bref comme vous le voyez, j'aimerais que quelqu'un me dise ce que je peux faire contre ces gens là. Est ce qu'un huissier a forcément raison ? Est ce que es gros groupe contrôle ces gens la ????? Merci d'avance.